



PRÉFET DU GERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Déclaration de manifestation (cortège) ou rassemblement sur la voie publique

Seuls doivent être déclarés en préfecture (pref-cabinet@gers.gouv.fr) les manifestations et rassemblements se déroulant à Auch.

Toute demande relative à une activité soumise à déclaration dans le cadre d'une manifestation ou d'un rassemblement (débit de boissons autorisées, restauration, vente ambulante) devra être faite auprès de la mairie d'Auch.

Conformément aux dispositions de l'article L.211-2 du code de la sécurité intérieure, les cortèges, défilés, rassemblements de personnes et toute manifestation sur la voie publique sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable auprès du Préfet du Gers, trois jours francs au moins et quinze jours francs au plus avant la date de la manifestation.

Vous souhaitez organiser :

Un cortège

Un rassemblement (manifestation statique)

Objet détaillé de la manifestation

Date

Horaires (début et fin) du rassemblement

Lieu de rassemblement et/ou itinéraire précis du cortège (vous pouvez également joindre un plan en complément d'information)

Évaluation du nombre de participants attendus

- Service d'ordre prévu par les déclarants (description des mesures de sécurité mises en œuvre)

- Nom et coordonnées téléphoniques et électroniques du responsable de la sécurité

Observations particulières (podiums, sonorisation...)

- L'organisation est en lien avec la mairie
 L'organisation est sans lien avec la mairie

« Les soussignés déclarent disposer des moyens propres à assurer le caractère pacifique de cette manifestation et s'engagent à prendre toutes dispositions pour en assurer le bon déroulement jusqu'à complète dispersion. Ils reconnaissent la nécessité de concilier l'exercice du droit de manifester avec le respect des autres libertés publiques et s'engagent, en conséquence, à limiter les nuisances sonores et préjudices que pourraient subir riverains et professionnels du fait de cette manifestation. Ils déclarent avoir pris connaissance des lois et règlements relatifs à la participation délictueuse à une manifestation ou une réunion publique ou à un attroupement »

Coordonnées des organisateurs

Déclarant n°1

Représentant l'organisme :

NOM Prénom:

Adresse :

Numéro(s) de téléphone :

Courriel :

Déclarant n°2

Représentant l'organisme :

NOM Prénom:

Adresse :

Numéro(s) de téléphone :

Courriel :

Déclarant n°3

Représentant l'organisme :

NOM Prénom:

Adresse :

Numéro(s) de téléphone :

Courriel :

Date :

Signatures des organisateurs avec la mention « Lu et approuvé » :

Déclarant 1 :	Déclarant 2 :	Déclarant 3 :